

Lettre ouverte au Président de l'ADMD

Nous sommes adhérents de l'ADMD depuis six années et nous sommes sensibles à toute la détresse contenue dans les différents témoignages poignants que votre Association relate périodiquement, sur son site. Celui, récent, d'Anne Bert, nous a particulièrement émus et nous partageons complètement son choix de fin de vie et sa communication pour le faire connaître.

Aujourd'hui, bien que nous partagions les objectifs de l'ADMD, nous craignons que votre combat ne soit vain. Certes, le nombre d'adhérents avoisine les 70 000 personnes, le montant des cotisations frôle les 2 millions d'euros par an, cela mérite compliments, mais, à quoi bon si, concrètement, depuis tant d'années de combat, le bilan se limite à des vœux pieux ?

Aussi, en notre âme et conscience, le temps nous semble venu, de nous interroger utilement sur l'efficacité de tout le travail fourni par l'équipe dirigeante et les bénévoles de l'ADMD. Nous savons que l'énergie ne manque pas dans vos rangs mais il nous semble que les très beaux discours entendus, les écrits croisés, çà et là, sur la fin de vie, ne seront jamais, malheureusement, aussi efficaces que le livre d'Anne Bert ainsi que les interviews qu'elle a donnés : il s'agissait là, de récits de vie, de démarches concrètes qui ont marqué l'opinion.

À la lumière de cet exemple d'Anne Bert, nous proposons donc, pour accélérer la prise de conscience et de décision de nos responsables politiques, pour favoriser aussi l'évolution de l'opinion publique, de faire appel aux différents médias et de lancer une action concrète, à la hauteur du manifeste des « avorteuses » qui s'étaient affichées, dans le magazine « l'Obs », telles les 343 salopes du 5 avril 1971.

L'ADMD pourrait, elle aussi, faire, par exemple, une campagne de communication, en collaboration avec les médias, qui regrouperait, avec l'accord de leurs proches, la liste des noms des personnes qui se sont rendues ou qui souhaitent le faire, en Belgique, en Suisse ou ailleurs, pour se faire euthanasier. Nous pensons qu'une liste de plusieurs centaines de personnes, dévoilée à la population et relayée par les médias, pourrait faire bouger les lignes, comme l'ont réussi, ces femmes en 1971.

Voilà un exemple d'« action de choc », que nous nous permettons de vous soumettre. Il est évident qu'il y en a d'autres et il est tout aussi évident, à nos yeux, qu'il est urgent d'agir autrement, pour que le DROIT DE MOURIR DANS LA DIGNITÉ et, en particulier, LE SUICIDE ASSISTÉ, deviennent enfin une réalité.

Emile et Monique Duhoux , le 23 01 2018